

Annexe 2 : projet de composition de la conférence régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Membres de droit :

- Le président de région
- 14 représentants de région
- Le préfet
- 4 représentants de l'Etat
- Un représentant de chaque commune

Membres siégeant à titre consultatif :

- Un représentant de chaque communauté d'agglomération et communauté de communes
- Le représentant du conseil départemental
- Trois personnalités qualifiées : un représentant du Parc national + un représentant de la SAFER
+ un représentant de l'EPF